

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Dispositif PLIE – 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

Date de convocation :

05 avril 2023

Date de séance :

12 avril 2023

Date d'affichage :

17 avril 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 41

Membres votants : 43

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

La séance étant ouverte,

Vu la mise en œuvre du dispositif PLIE par la MLIFE du Grand Amiénois après réponse à l'appel à projets 2023 du Conseil Départemental de la Somme concernant l'accompagnement renforcé, par des Référents de Parcours, de personnes, âgées de plus de 26 ans, en demande d'insertion ;

Vu le cofinancement attendu de ce dispositif par le Fonds Social Européen et 4 EPCI (Territoire Nord Picardie, Nièvre et Somme, Somme Sud-Ouest et Amiens Métropole) ; territoire couvert par le Dispositif PLIE.

Vu la proposition du Président tendant à contribuer au bon fonctionnement du Dispositif PLIE à hauteur de 15 000 € en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- accepte de contribuer, en 2023, à la mise en œuvre du dispositif PLIE susmentionné à hauteur de 15000 €
- autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

